

**PROSPECTIVE
GÉOSTRATÉGIQUE
À L'HORIZON
DES TRENTE
PROCHAINES ANNÉES**



Préface

A venir

Sommaire

I - Évolution des intérêts	8
I.1 De la notion d'intérêts - Le contexte national	9
I.2 Intérêts vitaux.....	10
I.3 Intérêts stratégiques	10
I.3.1 Prolifération des armes de destruction massive.....	11
I.3.2 Dimension économique	11
I.3.3 Accès à l'espace et maîtrise des réseaux informatiques	12
I.3.4 Société	12
I.4 Intérêts de puissance	13

III - Les différents types de situation42

II.2.1 Asie du Nord-Est.....	32
II.2.2 Asie du Sud-Est / Océanie	33
II.2.3 Inde et Asie du Sud.....	33
II.2.4 Afrique subsaharienne.....	35
II.2.5 Afrique du Nord et Moyen-Orient (ANMO)	36
II.2.6 Russie, Ukraine, Caucase et Asie centrale	37
II.2.7 Turquie.....	38
II.2.8 Europe du Sud-Est - Balkans	38
II.2.9 Amérique du Sud	40

A définir

I.4.1 France	13
I.4.2 L'UE.....	13
I.4.3 Les États-Unis.....	16
I.4.4 L'Onu	17
I.4.5 L'Otan	19
II - Menaces et risques	22
II.1 Approche transverse	23
II.1.1 Aspects politiques	23
II.1.2 Aspects socio-économiques	23
II.1.3 Ressources naturelles.....	24
II.1.4 Démographie.....	29
II.1.5 Menaces asymétriques	29
II.1.6 Aspects sanitaires.....	29
II.1.7 Technologies	30
II.1.8 Environnement physique global	30
II.2 Approche géographique	32

Note méthodologique

« J'ai décidé la création d'un groupe de travail qui aura pour objectif de me proposer un rapport de prospective géostratégique et géopolitique sur les trente années à venir. Il sera, à ce titre, le document de référence sur lequel les éditions annuelles du PP30 pourront s'adosser. Il sera actualisé tous les trois ans [...] À partir d'une analyse des tendances globales d'évolution du contexte stratégique, de la nature et de l'intensité des risques et des menaces, et de l'évolution des équilibres géopolitiques, il s'attachera à définir les tendances lourdes et les occurrences de ruptures de toute nature pouvant avoir des conséquences sur les choix de la France en matière de défense... »

[Extrait du mandat du groupe de travail remis par le ministre de la défense à la DAS (2003)]

Le présent rapport de prospective géostratégique à l'horizon des trente prochaines années tente d'identifier les changements qui pourront affecter notre environnement stratégique et d'en tirer les conséquences pour la défense et la sécurité de l'Union européenne (UE) et de la France.

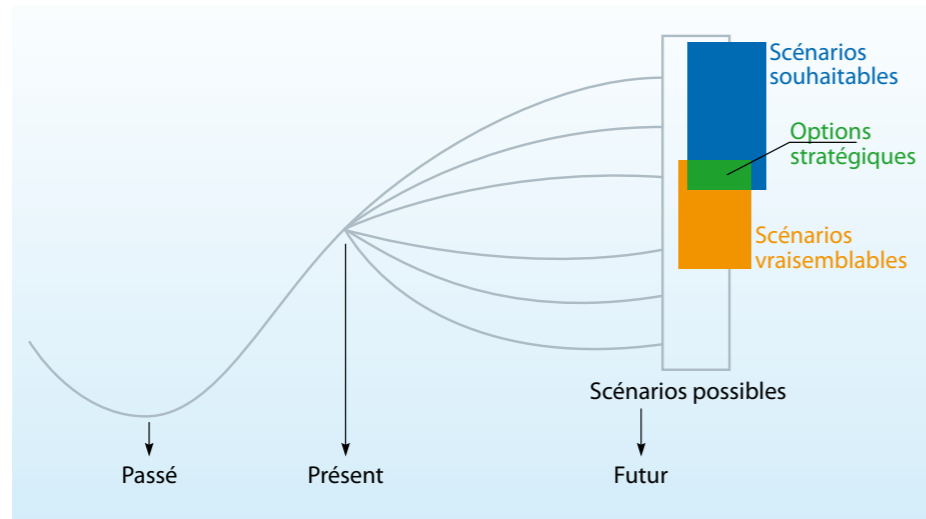
I Prospective: anticipation pour éclairer l'action. Cette « indiscipline intellectuelle » (*dixit* Pierre Massé) s'attache à « voir loin, large et profond » (*dixit* Gaston Berger), mais aussi autrement (innovation) et ensemble (appropriation). La vision globale, volontariste et à long terme, s'impose pour donner un sens à l'action¹.

Se fondant sur l'étude d'un système global (évolution du contexte stratégique et des équilibres géopolitiques/nature et intensité des risques et des menaces), le rapport suit une démarche systémique afin de déceler l'émergence de phénomènes nouveaux et d'éventuelles ruptures, selon huit domaines de réflexion :

- relations internationales;
- dimension militaire;
- économie;
- ressources et environnement;
- démographie;
- santé;
- cultures et sociétés;
- technologie.

¹ Cahiers du LIPSOR n° 20, « Prospective stratégique: problèmes et méthodes ».


Partant d'un diagnostic du présent, la démarche s'attache à déterminer, parmi les scénarios possibles, des scénarios vraisemblables. Leur recoupement partiel avec les scénarios souhaitables pour la France et l'UE permet de définir des options stratégiques.





Le champ d'analyse du rapport couvre une période qui s'étend de l'instant présent jusqu'aux trente prochaines années. Cette période est cohérente avec celle du *Plan prospectif à 30 ans*², dont le présent rapport a vocation à fournir la base prospective générale.

Pour cette deuxième édition, l'expérience acquise lors du premier exercice est capitalisée en portant une attention particulière à la méthodologie, à la formulation de conclusions directement exploitables dans le cycle de préparation de l'avenir du ministère de la défense et à la constitution d'un large réseau d'expertise.

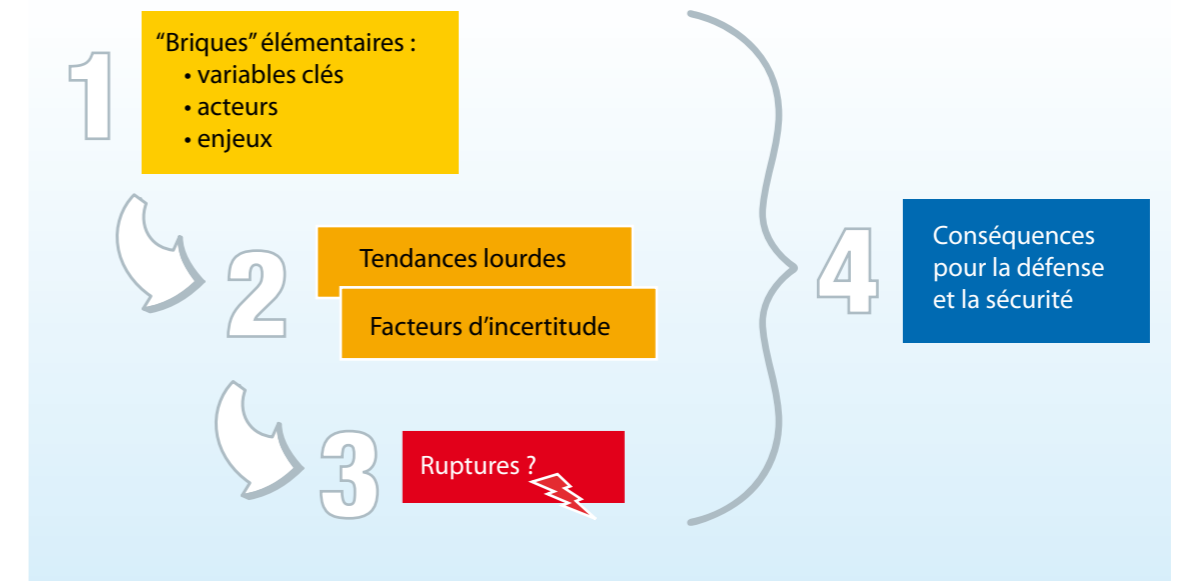
La méthode retenue, d'essence prospective, comporte une phase de diagnostic, fondée sur l'analyse du jeu des acteurs, des tendances lourdes et des facteurs d'incertitude, par domaine, susceptibles de se transformer en ruptures. Alors que la complexité croissante du système stratégique laisse augurer une interaction forte de différents phénomènes, réseaux, acteurs selon des combinaisons impossibles à prévoir, la difficulté est de ne pas minimiser la possibilité de bouleversements radicaux de nature à engendrer une refonte du système et de ses paramètres constitutifs.

Tendance lourde: mouvement affectant un phénomène sur longue période (exemple: urbanisation, croissance démographique, etc.). Les tendances lourdes sont signalées par le pictogramme  dans le rapport.

Rupture: tout phénomène de basculement stratégique découlant de tendances lourdes, ou survenant de manière inattendue. Une rupture doit créer une séparation claire entre un « avant » et un « après », sans pour autant être obligatoirement liée à une notion de temporalité courte. Les ruptures sont signalées par le pictogramme .

Incertain: Les facteurs d'incertitude sont signalés par le pictogramme .

² Ce document « plan prospectif à 30 ans » (PP30), élaboré par la DGA et l'EMA constitue l'un des instruments « de l'identification des besoins et de l'orientation des études et des recherches de défense et fait partie du processus conduisant à la planification et à la programmation ».



Avec l'ambition affichée d'apprécier de manière aussi objective que possible des situations futures aux multiples inconnues, la démarche retenue a eu pour objectifs :

- de stimuler l'imagination,
- d'accroître la cohérence entre les différents domaines,
- de structurer la réflexion collective,
- de créer un langage commun,
- de susciter l'appropriation par l'ensemble des acteurs de la réflexion.

La réflexion prospective relevant de « l'anticipation à fin d'action » débouche sur une appréciation des risques. L'analyse de chaque domaine a ainsi donné lieu à l'identification de conséquences intéressant la défense.

La démarche a mis l'accent sur la mise en relation de savoir à la fois différenciés et complémentaires, répondant au caractère global de la thématique retenue par la mise en réseau d'un large spectre d'organismes du ministère de la défense d'experts pluridisciplinaires.

PLAN

INTRODUCTION : « C'était comment, 2037 ? »

PARTIE I : Tendances lourdes

- relations internationales
- dimension militaire
- ressources et environnement
- économie
- démographie
- santé
- technologie ;
- cultures et sociétés

PARTIE II : Ruptures

- ordre
- puissance
- modernité

PARTIE III : Conséquences pour la défense

- risques de conflits
- politique de défense et de sécurité
- ressources
- stratégie et missions
- adaptation normative
- politique industrielle et de recherche

C'ÉTAIT COMMENT 2037 ?

Les scénarios suivants sont fondés sur l'identification de tendances lourdes majeures pour les huit domaines d'étude. Sur le ton narratif, il n'est pas seulement question de synthétiser les faits marquants du rapport, mais également de présenter une vision possible, parmi d'autres, du contexte international tel qu'il pourrait se présenter à la fin de la décennie 2030.

25 mai 2062 : un étudiant de 25 ans en relations internationales s'entretient avec son grand-père de 87 ans, afin de retranscrire sa perception des soubresauts internationaux qui ont marqué la période partant de la chute du mur de Berlin...

« Lorsque la guerre froide a pris fin, la notion « d'ordre nouveau » est apparue. Mais pouvait-on réellement parler « d'ordre » ? Où résidait le caractère novateur du contexte international ?

— Lorsque le mur de Berlin s'est effondré, j'avais 14 ans. Une immense espérance naissait, nourrie d'optimisme et d'un formidable sentiment de libération. Et pourtant, les deux décennies suivantes furent celles de l'apparition du terrorisme de masse, de l'accélération de la prolifération des pays possédant des armes de destruction massive et de la multiplication des crises régionales. Certains ont considéré que l'Union européenne pourrait épauler ce que l'on appelait alors « l'hyperpuissance américaine », afin de réguler et de stabiliser un environnement international où le désordre menaçait d'occuper chaque espace de liberté. L'essor de la Chine et de l'Inde était célébré à la une des journaux, alors que les questions énergétiques et environnementales laissaient déjà apparaître les enjeux auxquels nous aurions à faire face au cours des décennies suivantes. Nous avions conscience qu'un « nouveau monde » émergeait, sans pour autant être capables de le définir ni d'en apprécier les lignes de force, tant les incertitudes et donc les « possibles » étaient nombreux.

À ta naissance, il y a 25 ans, le monde ne présentait plus aucun des repères qui avaient perduré malgré tout à la fin du xx^e siècle : des États aux fonctions étendues, « briques élémentaires » d'un système international en recomposition ; un modèle « occidental » prédominant ; une régulation internationale fondée sur un Conseil de sécurité pour l'essentiel héritier des vainqueurs de la seconde guerre mondiale.

— Cette période fut donc une période de transition. Quelles sont les grandes tendances qui ont structuré les évolutions internationales du début du siècle jusqu'à la fin des années 2030 ? Comment caractériserais-tu ce « nouveau monde » ?

— 2037 présentait un tout autre visage. Pour paraphraser l'expression d'un historien du siècle dernier, Georges Duby, nous étions alors dans un « **monde plein** » : à la multiplication des puissances étatiques - régionales, puis mondiales, malgré le maintien de la prééminence américaine - avait répondu un foisonnement sans précédent des acteurs les plus divers, dans leur nombre et leur importance : firmes multinationales, lobbies, Organisations non gouvernementales [ONG], églises, Rassemblements communautaires du réseau (métaréseau qui a fusionné l'ensemble des réseaux d'information et de communication d'Internet en 2019, etc.) Le glissement vers le monde multipolaire, que nous pressentions dès le début des années 2000, se concrétisait avec la création du Conseil de sécurité universel regroupant, outre l'ancien P5, l'Inde, le Japon, le Brésil et l'Afrique du Sud, puis les États européens fédérés (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Luxembourg, Slovaquie), la république fédérale de Corée et la république unifiée chiite d'Iran, fédérant l'Iran et les régions chiites de l'ancien Irak. Parallèlement, l'alliance des systèmes supra-étatique, économique et de la société internationale s'était construite contre le système interétatique, accentuant d'autant le mouvement de renoncement des États à leurs prérogatives historiques.

Mais ce monde plein a également engendré un **monde fragmenté**. Le développement des revendications et des tensions identitaires, religieuses, ethniques, voire économiques et sociales, se traduisait par une prolifération de nouveaux États générant des instabilités régionales fortes : éclatement de l'Irak au Moyen-Orient, de la république démocratique du Congo en Afrique et de l'Indonésie en Asie ; émergence de forces centrifuges

en Chine, en Afrique du Sud et en Russie. Au sein même de nos États occidentaux, l'émiettement identitaire et social a délégitimé les solidarités, accélérant d'autant les conflits entre générations entre classes sociales et entre communautés.

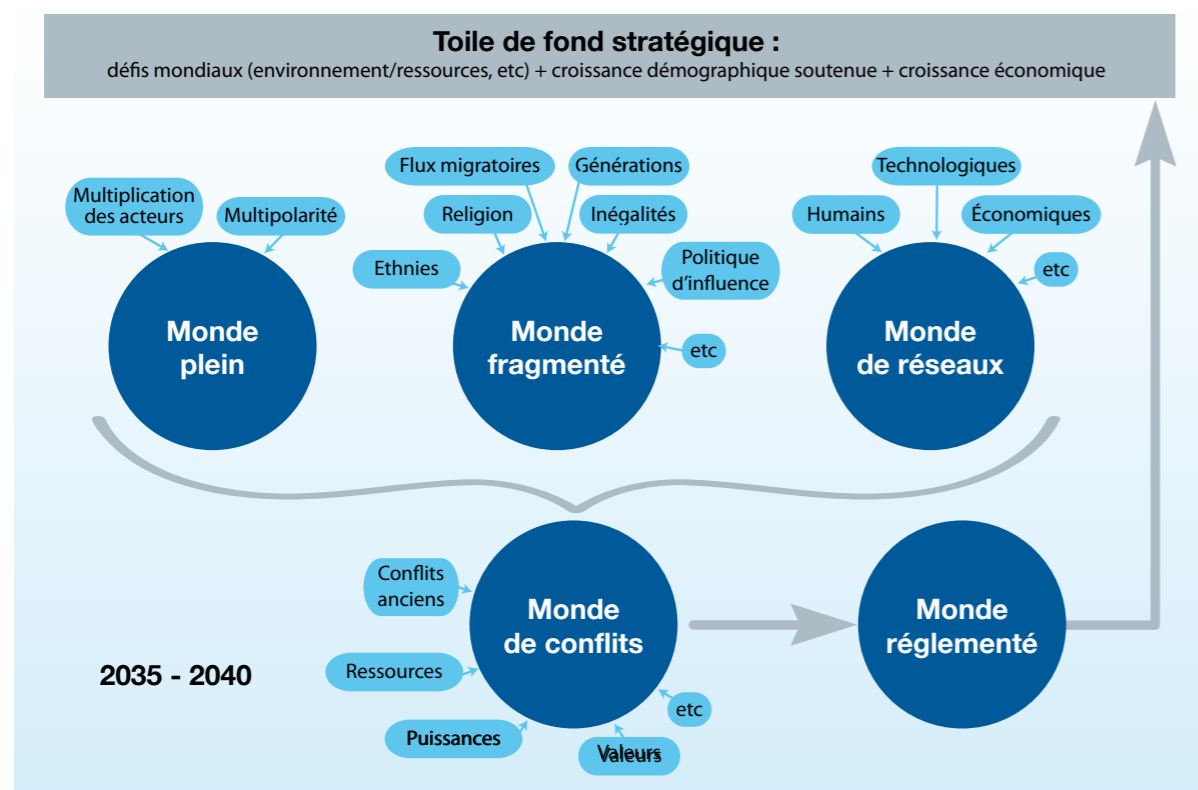
Cette « polyfragmentation » a été favorisée par l'émergence d'un **monde de réseaux**, supplantant progressivement les logiques de territoires qui prévalaient jusqu'alors: réseaux humains - la mondialisation générant de nouvelles dynamiques migratoires, sans aucun lien avec le passé colonial ou la proximité géographique et culturelle; réseaux économiques - chaque acteur étant désormais beaucoup plus vulnérable aux événements survenant en un autre point de la planète; réseaux technologiques enfin - avec la fusion de l'ensemble des réseaux étatiques, privés et professionnels en un seul métaréseau.

— **Mais l'ensemble de ces éléments ont dû avoir des retombées en terme de « conflictualité » ?**

— Effectivement, la tendance, déjà perceptible au tout début du XXI^e siècle, à la multiplication et à la diversification des risques, menaces et, *in fine*, des crises et conflits, s'est accélérée sous la conjonction de ce monde plein, fragmenté, de liens et de connexions. Nous avons dû faire face à la génération d'un **monde de conflits**: aux antagonismes anciens - parfois « gelés », à l'image de ceux du Caucase - s'étaient agglomérés des conflits de ressources et des conflits de puissances, confortés par l'évolution démographique et la forte croissance économique mondiale et par les effets, déjà perceptibles, du réchauffement climatique.

— **Face à l'ensemble de ces défis, tant étatiques que transnationaux, quelles furent les réactions à l'échelle internationale ?**

— Paradoxalement, ces tendances ont conduit à créer un **monde hyperréglementé**. Cette orientation avait été perceptible dès le début du siècle, mais avait eu du mal à se concrétiser dans un système international assez figé. Petit à petit, avec le renforcement de la multipolarité, l'émergence de la fragmentation et d'un monde de réseaux, elle s'était affirmée à tous les niveaux (locaux, régionaux, mondiaux). Un *corpus* de réglementations, toujours plus riche, s'est imposé à la communauté internationale confrontée à aux défis majeurs - environnementaux, démographiques, religieux, etc. »



I - TENDANCES LOURDES

Pour chacun des huit domaines retenus, l'analyse des variables clés a permis d'identifier des tendances lourdes, qui constituent la toile de fond de la vision prospective.

Relations internationales

1.1 Les relations internationales s'appuieront sur de nouvelles dynamiques nées de la **multipolarité** et de la **grande diversité des acteurs**. Les nouveaux pôles de puissance (Chine en particulier, mais aussi Inde, voire Brésil) structureront le monde géopolitique avec les États-Unis, la Russie et l'UE. L'émergence de cette multipolarité entraînera un plus grand équilibre géographique des échanges commerciaux. Les zones Pacifique, océan Indien et Atlantique Sud s'affirmeront comme des voies majeures d'échanges. L'influence « occidentale » s'affaiblira probablement dans tous les domaines (culturel, économique, médiatique, etc.).

1.2 Un **système international** pragmatique sera fondé sur une plus grande diversité d'acteurs, de liens et de concepts. Il sera aussi conforté à la coexistence de plusieurs pôles de puissance (institutions internationales, organisations régionales ou thématiques), d'acteurs non étatiques, de réseaux transnationaux divers et des États qui devraient rester la « brique élémentaire » des relations internationales. Ces dernières s'appuieront sur un *corpus* plus riche de **réglementations**, en particulier face aux défis majeurs (environnement, ressources naturelles, etc.). Le droit international se fondera sur des textes à vocation universelle complétés, de manière pragmatique, par des accords bi- ou multinationaux, sans pour autant remettre en cause la légitimité de l'Onu.

1.3 La **fragmentation politique** devrait se poursuivre et pourrait prendre diverses formes :

- sur le plan international : un renforcement du poids des organisations régionales autour d'intérêts communs;
- sur un plan local : un accroissement du nombre de nouveaux États sous la pression de communautés ethniques ou religieuses et de l'irréductibilité, favorisé par la convoitise de ressources naturelles ou l'existence de frontières n'associant pas territoire et culture.

1.4 Les **conflits interétatiques ne seront pas à exclure**. En dépit des nombreux outils de régulation du système international et de l'interdépendance économique, il est possible que la montée en puissance de nouveaux acteurs conduise à des rivalités ou que les forts besoins d'approvisionnement en ressources stratégiques entraînent la dégradation des relations entre des États de manière irréversible.

1.5 Les **États-Unis** maintiendront leur prééminence dans tous les domaines - militaire, économique et technologique. Les États-Unis représentent 20 % à 25 % de la richesse mondiale. Cet instrument de puissance suffit à les différencier des grands empires du passé et à garantir, au moins à moyen terme³, la pérennité de leur domination. Ils devraient également conserver une forte influence culturelle mondiale. En matière de politique extérieure, ils resteront interventionnistes, en raison de l'interdépendance de leurs besoins économiques et de sécurité.

1.6 Le poids relatif de l'UE dans le monde s'affaiblira en raison de la montée en puissance d'autres acteurs et de facteurs internes (langueur démographique, faible croissance économique, etc.). L'UE devrait se construire selon une logique fonctionnelle, en particulier dans le domaine de la sécurité et de la défense, en s'appuyant éventuellement sur un noyau dur de quelques pays volontaristes. Elle devrait s'affirmer progressivement comme un interlocuteur clé autonome sur la scène internationale.

³ Ce pronostic pourrait être sensiblement nuancé à une échelle de 50 ans et plus.

Dimension militaire

- 1.7** Les **conflits** trouveront majoritairement leurs origines dans la montée de tensions identitaires, interreligieuses et interethniques, souvent à l'intérieur d'un État. Mais la raréfaction des ressources naturelles, les revendications d'ordre territorial ou extraterritorial ou l'augmentation des inégalités pourront motiver de sérieux différends entre États qui pourront dégénérer en conflits ouverts.
- 1.8** Des **perturbateurs régionaux**, animés par une idéologie agressive, profiteront de plus en plus de la large diffusion des technologies, même les plus sensibles. L'attrait des armes de destruction massive (ADM), au grand pouvoir égalisateur, restera fort. La recherche de la maîtrise de la technologie nucléaire à des fins civiles ou militaires, voire de l'acquisition pure et simple de l'arme, s'accompagnera d'efforts importants dans le domaine des vecteurs balistiques et aérodynamiques. De même, les technologies nécessaires étant à la fois civiles et militaires, l'accès aux armes chimiques ou biologiques restera techniquement possible pour tous les États comme pour des organisations non étatiques, d'autant que les investissements et les installations sont bien moins conséquents que pour le nucléaire.
- 1.9** Les États continueront d'être confrontés à des organisations non étatiques, en particulier **terroristes**, dans des luttes **asymétriques** au cours desquelles la technologie et l'imagination pourront ponctuellement inverser le rapport de force. Par ailleurs, les conflits interétatiques pourront devenir asymétriques, le protagoniste le plus faible se dégageant des contraintes imposées par le droit.
- 1.10** Au-delà de leur rôle de défense et de sécurité, les forces **armées** seront sollicitées pour des actions de toute nature. Les armées des États occidentaux poursuivront leur évolution vers une professionnalisation accrue et la constitution de réserves.
- 1.11** Les **États-Unis** devraient demeurer la seule puissance militaire de dimension mondiale: ils resteront les seuls capables d'une projection autonome de puissance au niveau planétaire, couvrant la totalité des capacités nécessaires. Ils disposeront d'une défense antimissile balistique. Toutefois, leurs besoins de surveillance et d'action sur les activités mondiales leur imposera de rechercher des partenariats (Otan) pour partager le poids financier et humain.
- 1.12** La **Chine** en tout premier lieu et, dans une moindre mesure, la **Russie** et l'**Inde**, poursuivront le développement de leur potentiel militaire, en particulier pour ce qui concerne leurs arsenaux nucléaires, leurs capacités d'influence et de contrôle du milieu et des flux, sans pour autant parvenir à concurrencer les États-Unis dans leur suprématie conventionnelle à l'échelle planétaire.

Ressources et environnement

- 1.13** La **croissance démographique** des pays en développement et l'augmentation générale du niveau de vie conduiront à une forte croissance de l'exploitation des ressources naturelles, et agricoles. En l'absence de production agricole locale, des crises alimentaires pourront naître. Parallèlement, la bonne gestion de la ressource en eau dans les pays les moins bien dotés - et qui sont souvent les plus peuplés - sera un facteur essentiel de la stabilité régionale.
- 1.14** Les crises alimentaires pourront entraîner des mouvements migratoires qui conduiront à des violences civiles dans les régions semi-désertiques, dans celles où prédomine une économie rurale, ou autour des mégalo-pôles.
- 1.15** 80 % de l'**énergie** dans le monde proviendra encore des carburants fossiles alors que les ressources domestiques de carburants fossiles des États hors Opep (hormis le charbon) seront en voie d'épuisement, et celles de l'Opep seront en diminution. Alors, la tension sur l'approvisionnement énergétique se portera d'abord sur le gaz. L'UE sera de plus en plus dépendante en énergie avec une dépendance énergétique passant de 50 % aujourd'hui à 70 % vers 2030.

- 1.16** La **raréfaction**, sous l'effet de la demande croissante et de l'épuisement des réserves, et l'allocation inégale des hydrocarbures et des minerais devraient conduire à l'exacerbation de tensions, alors que les ressources sont souvent situées dans les zones instables.
- 1.17** La **maîtrise des sources d'énergie** devrait être un facteur de différenciation de la puissance industrielle et militaire des États (autonomie de production électrique, maîtrise de la dépendance énergétique du secteur des transports); elle suscitera de nouvelles alliances et partenariats stratégiques.
- 1.18** L'évolution des zones de production et de consommation énergétique renforcera les problématiques de l'**accès sécurisé** aux zones production extraction terrestres ou maritimes (Moyen-Orient, Afrique, Arctique, etc.) et de la sécurisation des transport (routes maritimes avec les détroits d'Ormuz, de Bab el-Mandeb, oléoduc en Asie centrale, en Russie et en Iran).
- 1.19** Sous l'effet du réchauffement climatique, des **phénomènes naturels extrêmes** (canicules, ouragans, etc.) devraient devenir récurrents, avec des conséquences en termes d'économie et de santé.

Économie

- 1.20** Une seconde vague de **globalisation** devrait se réaliser, fondée sur le poids économique croissant des pays en développement (Chine, Inde), sur le potentiel d'amélioration de la productivité offert par la mondialisation des chaînes de production et sur l'accélération de la diffusion des technologies. La mondialisation financière devrait également se poursuivre, en s'appuyant sur la compensation des risques par une exposition moindre aux aléas du marché domestique.
- 1.21** La **croissance** de l'économie mondiale devrait se poursuivre à un rythme relativement soutenu: sur la période 2005-2035, le revenu moyen par habitant devrait augmenter de 3 % par an dans les pays en développement. La richesse mondiale devrait doubler, passant de 35 trillions de dollars en 2005 à 72 en 2030.
- 1.22** Le rattrapage économique des **pays en développement** devrait être effectif à l'horizon considéré pour l'Asie et les pays d'Europe centrale et orientale. Le niveau de vie relatif de l'Amérique latine, comme celui du Proche et Moyen-Orient, devrait rester stable. Celui de l'Afrique subsaharienne devrait avoir tendance à se détériorer.
- 1.23** Les **inégalités** pourraient avoir tendance à augmenter entre les pays, autant qu'entre leurs différentes couches sociales. À cet égard, la montée en puissance de certains pays en développement aura encore des conséquences sur l'emploi non qualifié. L'évolution vers un marché dual du travail devrait donc se poursuivre, avec d'un côté des emplois peu qualifiés de moins en moins rémunérés et de plus en plus précaires, et de l'autre des emplois très qualifiés, stables et bien rémunérés.
- 1.24** Les **États-Unis** devraient demeurer la plus puissante économie mondiale - tout en voyant leur écart avec la Chine se réduire, voire s'annuler - ils devraient ainsi continuer à avoir besoin de l'épargne du reste du monde, notamment de celle de la Chine et du Japon, pour financer leur déficit extérieur. Dans un contexte de vieillissement démographique, en **Europe**, les conditions de la croissance ne seront pas réunies à long terme, ce qui nécessitera la mise en place des politiques structurelles lui permettant de rester dynamique. En France, la croissance potentielle pourrait être de 1,8 % à long terme.

Démographie

- 1.25 L'accroissement démographique** (8,6 milliards d'habitants à l'horizon des trente ans, contre 6,5 milliards actuellement) sera consécutif à un fort accroissement naturel dans les pays en développement, particulièrement en Asie et en Afrique subsaharienne, combiné à l'augmentation générale de l'espérance de vie dans le monde. À l'inverse, la majeure partie des pays développés connaîtront globalement un déclin démographique, particulièrement au Japon, en Russie et dans les pays européens.
- 1.26 L'humanité vieillira** du fait de l'allongement continu de l'espérance de vie et de la baisse de la natalité. L'âge médian sera de 35 ans vers 2035, contre 28 ans aujourd'hui. 18 % de la population mondiale aura plus de 60 ans, contre 10 % aujourd'hui. Cette tranche d'âge représentera plus de 30 % de la population européenne à la même date. L'allongement de la durée de la vie sera surtout important en Afrique et en Asie du Sud, où les espérances de vie sont actuellement les plus basses.
- 1.27 Les flux migratoires** seront similaires à ceux d'aujourd'hui. Une partie importante des migrations se fera de l'Asie vers l'Australie; de l'Asie et l'Afrique vers l'Europe et l'Amérique du Nord; de l'Amérique centrale vers l'Amérique du Nord. L'Afrique subsaharienne, dont la natalité sera encore très élevée, fournira de nombreux candidats au départ tandis que les pays du Maghreb constitueront encore une zone de transit importante. Les migrations Sud-Sud demeureront importantes, en particulier en Afrique, mais aussi vers le Moyen-Orient.
- 1.28 La répartition du peuplement** devrait être sensiblement la même, avec une densification des zones déjà habitées. Le phénomène de « littoralisation », ainsi que d'héliotropisme, devrait perdurer. 95 % de l'accroissement démographique mondial sera absorbé par les villes des pays en développement. 60 % de la population mondiale sera alors citadine, contre 48,7 % aujourd'hui.
- 1.29** La poursuite du développement des foyers de peuplement pèsera fortement sur les **richesses naturelles**, en particulier sur l'eau. L'urbanisation croissante ne sera ainsi pas sans conséquence sur l'environnement et la qualité de vie dans des villes souvent mal préparées à une croissance aussi rapide.

Santé

- 1.30** L'augmentation des **dépenses de santé** sera en grande partie liée au progrès médical permanent, plus qu'au vieillissement. Elles seront de l'ordre de deux points de PIB dans les pays développés dans les trente prochaines années.
- 1.31** Le vieillissement de la population entraînera une augmentation des **maladies** dégénératives, y compris neurodégénératives (maladies d'Alzheimer, de Parkinson), et des troubles liés à la sénescence, tandis que la mortalité cardiovasculaire devrait continuer à diminuer. Le cancer sera la première cause de mortalité, alors que l'obésité constituera un problème majeur de santé publique.
- 1.32** L'apparition de **pandémies** sera probable, favorisée notamment par la multiplication des voyages internationaux et le réchauffement climatique (déplacement et extension géographique des aires de répartition des maladies vectorielles comme le paludisme). L'épidémie de sida est appelée à s'étendre dans les pays en développement, et devrait stagner dans les pays développés.
- 1.33** La **menace bioterroriste** demeurera et pourrait s'accroître par la maîtrise de nouvelles technologies. Outre l'utilisation d'agents d'ores et déjà identifiés (variolo, charbon, peste et toxine botulique), d'autres moyens d'action pourront être envisagés : germes rendus résistants aux antibiotiques en ayant recours à la génétique, nouveaux germes développés au moyen des biotechnologies, attaque des réseaux d'information santé.

Technologies

- 1.34** La science, la technologie, et plus généralement l'innovation, continueront à être considérées comme des instruments de la **puissance**, non seulement pour des raisons économiques, mais aussi pour des motifs de puissance militaire.
- 1.35** Les **États-Unis** chercheront à maintenir leur suprématie technologique et devraient la conserver, même si plusieurs pays ou ensembles régionaux la lui disputent.
- 1.36** Le rythme soutenu d'innovation observé depuis le début du xx^e siècle devrait se maintenir, en raison notamment des retombées économiques.
- 1.37** Cette dynamique sera doublée d'une tendance à la **diffusion**, voire à la dissémination, technologique qui s'appuiera sur un accroissement des échanges d'informations, de personnes et de capitaux, ainsi que sur une concentration industrielle croissante.
- 1.38** Cette tendance donnera la possibilité à des États ou des groupes constitués (organisations terroristes, mafias, etc.) de développer des **applications à vocation militaire** ou de détourner des technologies civiles, pouvant être extrêmement rustiques, afin de constituer une menace crédible.
- 1.39** La complexité croissante des équipements et procédés rendra toujours plus difficile pour un concepteur (non américain) la maîtrise totale de l'ensemble des constituants, de leurs caractéristiques réelles et de leur évolution, ainsi que leur provenance géographique. Cette tendance entraînera une « déterritorialisation » partielle des technologies et de l'innovation.

Cultures et sociétés

- 1.40** L'**Europe** sera l'une des régions du monde dont la part relative de la population mondiale décroîtra. Si elle veut tenter de compenser son déficit démographique, elle devra ouvrir ses frontières à l'immigration et développer sa politique familiale. La part des personnes d'origine étrangère pourrait ainsi doubler dans les pays européens à l'horizon considéré.
- 1.41** Le développement constant des technologies de communications, des migrations et des réseaux de toute sorte - physiques ou immatériels - donnera un essor à une logique de **structuration de l'espace mondial** différente de celle des territoires sur laquelle se sont bâties notre représentation du monde et nos stratégies nationales.
- 1.42** En Europe, après avoir assisté à l'effacement progressif de l'**État**, les prochaines décennies verront son recentrage autour des fonctions régaliennes, ce qui n'empêchera pas que certaines d'entre elles soient en partie prises en charge par la sphère marchande.
- 1.43** Les grands équilibres entre les grandes **religions** ne seront pas bouleversés, même si l'islam et les pentecôtistes connaissent une audience croissante. En Europe, la tendance à la sécularisation devrait perdurer, au contraire du reste du monde.
- 1.44** L'**identité nationale** sera fragilisée par trois phénomènes : l'abolition des distances, qui permet de communiquer directement et d'exister sans référence à une collectivité, l'affaiblissement des États nationaux, rendant le support identitaire plus difficile, et la situation de volatilité identitaire inhérente à la dynamique globalisatrice.
- 1.45** L'essor des « **identités multiples** », fondées sur l'origine, les religions, les valeurs et les intérêts partagés pourra entraîner la construction de nouvelles solidarités et de nouvelles lignes de fracture empruntant moins aux territoires qu'auparavant.

II - RUPTURES

L'analyse des ruptures potentielles identifiées au sein des huit domaines a permis de dégager trois grandes thématiques transverses selon lesquelles ces ruptures peuvent s'organiser :

- l'ordre du système mondial ;
- la notion et les attributs de la puissance ;
- le rapport à la modernité.

L'ordre

La question est de savoir si nous allons vers un monde plus ou moins ordonné, et si des ruptures peuvent affecter cette tendance. Plusieurs des ruptures potentielles identifiées peuvent s'inscrire dans cette thématique :

- 2.1** Le développement - voire le foisonnement - du droit international pourrait conduire à un excès se traduisant un jour par le non-respect généralisé de ces règles par les Etats.
- 2.2** La fragmentation, ou l'implosion, de pays sensibles, comme par exemple l'Irak, le Pakistan, ou l'Indonésie aurait des conséquences régionales, voire mondiales, majeures en terme de stabilité.
- 2.3** La prise du pouvoir - légale - par un mouvement islamiste radical (« frères musulmans », etc.) dans un pays du Maghreb ou du Proche ou Moyen-Orient aurait des répercussions majeures sur la stabilité régionale.
- 2.4** L'effondrement des régimes de non-prolifération et d'interdiction constituerait un facteur particulièrement aggravant pour la diffusion des ADM et de leurs vecteurs.
- 2.5** Une attaque par des ADM, ou des attaques cybernétiques coordonnées perturbant les réseaux d'information vitaux comme les réseaux de télécommunications, constitueraient une évolution majeure du mode d'action terroriste.
- 2.6** Des attentats de grande ampleur sur le sol français, ou européen, pourraient gravement remettre en question le processus de cohésion sociale et se traduire par de forts replis identitaires ethnico-religieux. Cette crise pourrait être plus forte si elle était instrumentalisée par les mouvances islamistes en activité en France ou à l'étranger.
- 2.7** Chaque État sera beaucoup plus vulnérable aux événements économiques survenant en un autre point de la planète, y compris s'il a peu de relations avec la région touchée (propagation paradoxale des crises). Ce processus de contagion pourrait déboucher sur une crise économique mondiale majeure (réalisation du risque systémique)

La puissance

La notion de puissance restera au cœur du jeu des acteurs stratégiques. Elle résultera de l'association de facteurs dans des registres de plus en plus différents. Le fondement de la puissance résidera ainsi dans la capacité à mettre en accord les sphères étatique, économique et culturelle, afin de conduire une véritable stratégie globale. À nouveau, plusieurs ruptures potentielles peuvent relever de cette thématique :

- 2.8** Les rivalités entre les puissances « traditionnelles » pour l'accès aux ressources (en particulier énergétiques) ou la préservation de leur zone d'influence sont susceptibles de conduire à de fortes tensions, voire à un conflit armé. (carte ressources stratégiques)
- 2.9** Un accès généralisé aux ADM pourrait affaiblir l'effet régulateur de la supériorité militaire conventionnelle des pays occidentaux.

2.10 Un nouvel emploi de l'arme nucléaire, le premier depuis plus de 60 ans, marquerait la fin d'un tabou historique, avec ses conséquences potentielles en matière de doctrine de dissuasion.

2.11 L'« arsenalisation » de l'espace modifierait profondément l'approche du milieu et les capacités nécessaires au maintien d'une liberté d'action capitale.

La modernité

L'attitude face à l'avenir dépend beaucoup des sociétés et des périodes historiques. Certaines sociétés considèrent que leur âge d'or est révolu et que, par conséquent, elles ne pourront que régresser. D'autres, au contraire, conçoivent leur évolution avant tout en terme de progrès. Dans ce cadre, peut-il y avoir une convergence - ou au moins un dialogue - entre les sociétés « occidentales », qui ont largement perdu leur foi en la modernité comme ressort du progrès, et d'autres sociétés (monde arabe et musulman, ou encore monde asiatique) à la recherche d'un nouveau paradigme du progrès.

Plusieurs ruptures peuvent être rattachées à cette problématique :

- 2.12** L'émiettement identitaire, qui délégitime les solidarités au sein des sociétés, pourrait déboucher sur la remise en question de la notion même de défense. Dans des sociétés morcelées ou communautarisées à l'extrême, « qui voudra bien défendre quoi ? ».
- 2.13** La Chine, voire l'Inde, souhaiteront atteindre un leadership en matière d'innovation scientifique et/ou technologique. Un rattrapage du niveau américain constituerait une rupture très importante.
- 2.14** La réglementation croissante qui encadre l'action du soldat se heurtera à un environnement dépourvu de code. Dès lors, l'usage de la force risque de devenir inadapté devant la propagation des stratégies indirectes et l'émergence des guerres de populations.
- 2.15** Les moyens permettant de brouiller ou de détourner les messages donneront à la guerre de l'information une dimension imprévue.

Les ruptures possibles, dont quelques exemples viennent d'être sommairement décrits, viennent apporter un élément d'imprévisible et de perturbation à la toile de fond que dessinaient les tendances lourdes (cf. § I).

Elles n'ont pas vocation à être prises en compte en tant que données d'entrée pour la conception des options stratégiques, mais à servir de test de robustesse pour ces options : c'est le test du « what if ? » (que se passe-t-il si... ?).

III - CONSÉQUENCES POUR LA DÉFENSE

Le rapport de prospective « géostratégique à l'horizon des trente prochaines années » a pour objectif de dégager des conclusions intéressantes directement la préparation de l'avenir du ministère de la défense.

La recombinaison de l'ensemble des tendances lourdes, facteurs d'incertitude et ruptures permet d'identifier un certain nombre de conséquences pour la défense et la sécurité. Ces conséquences sont construites avec l'hypothèse d'un niveau d'ambition nationale constant.

Elles sont présentées ci-après selon six thématiques directement exploitables pour les prochains travaux du ministère de la défense :

- risques de conflits ;
- politique de défense et de sécurité ;
- ressources ;
- stratégie et missions ;
- adaptation normative ;
- politique industrielle et de recherche.

Risques de conflits

Contexte. Les conflits seront déclenchés par la multiplication et la conjonction de facteurs crisogènes : accroissement démographique, tensions pour l'accès aux ressources naturelles, satisfaction de besoins stratégiques, réchauffement climatique, préservation de sphères d'influence, inégalités sociales et économiques, identités communautaires, religieuses ou sociales, état de droit défaillant, etc. Dans leur majorité, ils seront locaux ou régionaux, d'origine intra-étatique, mais pourront avoir un impact sur la stabilité de la région. Les zones sensibles semblent être l'Afrique subsaharienne, le Moyen-Orient, l'Asie centrale, et à un degré moindre l'Asie du Sud-Est. Des tensions interétatiques, notamment pour l'accès aux ressources naturelles, la satisfaction de besoins stratégiques - ou la préservation de sphères d'influence - reste probable.

3.1 La probabilité de conflit ou d'agression, et donc d'action possible des armées françaises ou européennes, devrait être élevée dans un monde intrinsèquement incertain.

3.2 Les zones d'instabilité potentielle étant localisées à la périphérie du continent européen, assurer la stabilité de ses marges s'imposera comme une priorité à l'Union européenne.

3.3 Le risque d'un conflit majeur n'est pas à exclure.

Politique de défense et de sécurité

Hors scénario de stagnation ou de délitement de l'UE, la France continuera à jouer un rôle moteur dans la construction de la défense européenne. La défense s'impliquera fortement dans le développement de la PESD. Les interventions auront avant tout lieu dans un cadre multinational, en particulier UE et Otan. Par ailleurs, les nouveaux acteurs géostratégiques (Chine, Inde, Brésil, etc.), dont la présence sur les théâtres extérieurs s'affirmera, devront être pris en compte. Enfin, les capacités de la défense devront tenir compte des nouveaux champs d'action.

3.4 Le succès des opérations sera une condition nécessaire de crédibilité des institutions internationales que la France et ses partenaires proches souhaiteront promouvoir, par exemple l'Onu et l'UE.

3.5 Le traitement de toutes les crises aura un fort caractère interministériel et, quel que soit le niveau d'intégration européenne, une démarche interagences et interpiliers s'imposera pour obtenir une efficacité optimale, sauf à revoir l'organisation actuelle.

3.6 La France et l'UE auront intérêt à continuer de développer leur soutien aux organisations régionales dont le domaine d'action s'élargira à la sécurité en Afrique, en Amérique latine ou en Asie. Elles chercheront ainsi à responsabiliser les acteurs régionaux ou locaux dans la gestion des crises en leur apportant aide et formation (Afrique subsaharienne, voisinage de l'UE...)

3.7 L'interopérabilité des forces sera cruciale entre Européens et nécessaire avec les Américains. Elle sera très souhaitable avec de nouveaux acteurs.

3.8 La France contribuera aux opérations de l'UE à un haut niveau par la mise à disposition de capacités fondamentales, telles que les outils d'évaluation de situation, et par une participation dans les forces déployées.

3.9 La défense devra être capable de répondre à des besoins aigus de liberté d'accès - voire de préservation de la diversification - aux approvisionnements stratégiques (minerais, énergie).

3.10 Elle pourrait également être appelée à assurer la protection des intérêts français, ou européens, dans l'espace, le cyberspace, la haute mer et l'Antarctique.

Ressources

Le vieillissement et le déclin démographique des populations française et européenne influenceront le choix de société et leurs impacts seront sensibles sur la hiérarchie des priorités entre le financement des dépenses sociales et celui des dépenses de défense. De même, une croissance économique en berne en Europe pourrait conduire à une érosion des budgets de défense, déjà faibles sur le continent européen. Enfin, les armées devront intégrer une part croissante de militaires d'origine immigrée.

3.11 Dans un contexte international où les crises se multiplient, le niveau d'ambition de la France pourrait devoir être redéfini.

3.12 La question d'une spécialisation de l'outil militaire pourrait se poser, en particulier à l'échelle européenne.

3.13 Si les tendances démographiques se maintiennent, le nombre de jeunes entre 16 et 30 ans aura été réduit de 15 % pour l'ensemble de l'Europe⁴. La défense et sa base industrielle devront faire face à d'importants problèmes de recrutement en quantité et qualité, liés au vieillissement de la population.

3.14 L'immigration croissante posera la question de la représentativité des armées, au regard de la population française dans son ensemble, ainsi que de leur cohésion.

⁴ Source Agence européenne de défense.

Stratégie et missions

Le spectre des missions des forces armées sera large.

- 3.15** Il est possible qu'une dissuasion nucléaire, mutualisée ou mise à la disposition de l'UE par la Grande-Bretagne et la France, constitue l'ultime assurance de la protection des populations et des territoires.
- 3.16** Outre la posture permanente de sûreté⁵, qui demeurera le socle des missions des forces armées, celles-ci seront susceptibles d'être engagées dans un conflit armé, éventuellement majeur, qui pourrait nécessiter des capacités dépassant le cadre de la seule Union européenne.
- 3.17** Elles seront sollicitées pour contribuer à la lutte contre la prolifération et le terrorisme, et participeront à la défense des intérêts économiques en garantissant la liberté de circulation et l'accès aux ressources.
- 3.18** Elles continueront à assurer des missions de rétablissement et de maintien de la paix et à contribuer aux activités à caractère civil : protection des ressortissants, missions de service public de circonstance (pandémies, etc.), assistance civilo-militaire hors du territoire national et secours d'urgence.

Adaptation normative

Les acteurs non étatiques exerceront une forte pression sur les décisions d'intervention et sur l'application des normes, notamment d'emploi de la force, d'environnement et des droits de l'Homme.

- 3.19** Le respect de nouvelles obligations en terme de désarmement entraînera une adaptation des armements et des règles d'emploi de la force armée.
- 3.20** L'évolution des normes environnementales induira des contraintes nouvelles sur l'emploi ou l'entraînement des forces armées (nuisances sonores, pollution, besoin de modes de gestion intégrant le développement durable, recyclage du matériel militaire, etc.).
- 3.21** Le renforcement de la réglementation européenne imposera de nouvelles exigences pour les forces armées.

Politique industrielle et de recherche

L'accélération des dynamiques de globalisation et mondialisation continuera d'affaiblir les moyens de contrôle étatiques sur la recherche, la production, voire l'exportation de technologies et biens sensibles. Parallèlement, la montée en puissance des pays en développement se traduira par des investissements stratégiques croissants à l'étranger (rachat d'entreprises, etc.).

- 3.22** La défense française devra investir dans les technologies l'intéressant directement, en particulier celles permettant de conserver de manière totalement autonome sa dissuasion nucléaire, de contrecarrer les modes d'action basés sur une technologie rustique, d'intégrer rapidement des technologies civiles ou militaires diverses dans des systèmes de plus en plus complexes.

- 3.23** Une mutualisation à l'échelon européen devrait être une réponse au défi industriel, technologique et politique lié à la dynamique de globalisation.

- 3.24** La France devra continuer à œuvrer sur le plan international en faveur de la limitation de transferts de technologies liées à la prolifération, et éviter qu'une autre puissance puisse acquérir les savoir-faire correspondants.

- 3.25** La France, seule ou de manière globale en Europe, devra mettre en place des mécanismes de traçabilité des composants de toute nature, afin de prévenir les risques d'embargo. Des mécanismes d'analyse de risque et de mesures particulières à envisager pour les équipements de souveraineté (veille, doubles sources, stocks de précaution le cas échéant) devront être pérennisés.

Conséquences pour les forces armées

L'étendue des missions imposera un large spectre de capacités qui s'intégreront dans :

- la préservation d'une autonomie stratégique à l'échelle européenne ;
- le développement d'une stratégie globale (interministérielle/interagences/interpiliers) ;
- la poursuite de la construction de l'Europe de la défense.

⁵ Il s'agit des missions de dissuasion nucléaire, de prévention et de protection du territoire et la sauvegarde des populations.